

EXEMPLES DE CALCUL – avec un taux communal de 2 % et un taux départemental de 1 %.

Cas n°1 :

Maison individuelle d'une surface taxable de 130 m² avec une place de stationnement extérieur à l'habitation.

| | |
|---|--|
| Part de TA communale | 1267 € |
| Surface taxable de la maison ≤100 m ² | 100 m ² X 767/2 € X 2 % = 767 € |
| Surface taxable de la maison > 100 m ² | 30 m ² X 767€ X 2 % = 460,20 € |
| Places de stationnement extérieur | 1 X 2 000 € X 2 % = 40 € |

| | |
|---|---|
| Part de TA départementale | 634 € |
| Surface taxable de la maison ≤100 m ² | 100 m ² X 767/2€ X 1 % = 383,50€ |
| Surface taxable de la maison > 100 m ² | 30m ² X 767 € X 1 % = 230,10€ |
| Places de stationnement extérieur | 1 X 2 000 € x 1 % = 20 € |

Total Taxe d'aménagement 1 901 €. La taxe est calculée avec un abattement de 50 % de la valeur forfaitaire pour les 100 premiers m² de la maison et avec une valeur forfaitaire entière pour les 30 m² restants.

Pour mémoire la redevance d'archéologie préventive (RAP) s'élèverait à 253 € pour ce projet.

Cas n°2 :

Maison individuelle d'une surface taxable de 130 m² avec une place de stationnement extérieur à l'habitation. Financement du projet à l'aide d'un prêt à taux zéro (PTZ).

Taux communal 2 % avec exonération facultative de 50 % de la surface excédant les 100 premiers m² pour les habitations financées à l'aide d'un PTZ. Taux départemental 1 % sans exonération facultative.

| | |
|---|---|
| Part de TA communale | 1 038€ |
| Surface taxable de la maison ≤100 m ² | 100 m ² X 767/2 € X 2 % = 767 € |
| Surface taxable de la maison > 100 m ² | 30/2 m ² X 767 € X 2 % = 230,10€ |
| Places de stationnement extérieur | 1 X 2 000 € X 2 % = 40 € |

| | |
|---|--|
| Part de TA départementale | 633,60 € |
| Surface taxable de la maison ≤100 m ² | 100 m ² X 767/2 € X 1 % = 383,50€ |
| Surface taxable de la maison > 100 m ² | 30 m ² X 767 € X 1 % = 230,10 € |
| Places de stationnement extérieur | 1 X 2 000 € X 1 % = 20 € |

Total Taxe d'aménagement 1 672 €. La taxe est calculée avec un abattement de 50 % de la valeur forfaitaire pour les 100 premiers m² de la maison et avec une valeur forfaitaire entière pour la moitié des 30 m² restants, la commune ayant délibéré avant le 30 novembre 2020 pour une instauration de l'exonération de 50 % de la surface excédant 100 m² pour les logements financés à l'aide d'un PTZ.

Pour mémoire la redevance d'archéologie préventive (RAP) s'élèverait à 253 € pour ce projet.

Cas n°3 :

Taux communal 2 % sans exonération facultative pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable (DP). Taux départemental 1 % sans exonération facultative

Construction d'un abri de jardin de 12 m² associée à une maison individuelle existante d'une surface taxable de 90 m².

Total Taxe d'aménagement 155 €. La surface taxable existante avant travaux étant de 90 m², le taxe est calculée avec un abattement de 50 % de la valeur forfaitaire pour les 10 premiers m² de l'abri de jardin et avec une valeur forfaitaire entière pour les 2 m² restants.

| | |
|--|---|
| Part de TA communale | 107,38€ arrondi à 107€ |
| Surface taxable de l'abri de jardin ≤100 m ² | 10 m ² X 767/2 € X 2 % = 76,70 € |
| Surface taxable de l'abri de jardin > 100 m ² | 2 m ² X 767 € X 2 % = 30,68 € |

| | |
|--|---|
| Part de TA départementale | 53,69€ arrondi à 54€ |
| Surface taxable de l'abri de jardin ≤100 m ² | 10 m ² X 767/2€ X 1 % = 38,35€ |
| Surface taxable de l'abri de jardin > 100 m ² | 2m ² X 767€ X 1 % = 15,34€ |

Pour mémoire la redevance d'archéologie préventive (RAP) s'élèverait à 21 € pour ce projet.

Cas n°4 :

Piscine non couverte avec une superficie du bassin de 25 m². Taux communal de 2 % et taux départemental de 1 %.

| | |
|----------------------|------------------------|
| Part de TA communale | 100€ |
| Bassin de piscine | 25 X 200 X 2 % = 100 € |

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Part de TA départementale | 50€ |
| Bassin de piscine | 25 X 200 X 1 % = 50 € |

Total Taxe d'aménagement 150 €.

Pour mémoire la redevance d'archéologie préventive (RAP) s'élèverait à 20 € pour ce projet.